

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

**Présents :** M.M. RAMONEDA, BOILS, BRU, CLARES, GACHET, LECLAIR, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, TRAPP, VAYA.

**Absents :** Mme ABADIE, Mme MOULAÏ, Mr DUARTE

**Procurations :** Mr BARRERA à Mr BRU, Mme GLEIZES-RAYA à Mme VAYA, Mme LEFEBVRE à Mme BOILS, Mme PONS à Mr RAMONEDA, Mr SOUM à Mr CLARES.

**Secrétaire de Séance :** Mme BOILS Françoise

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 12 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1) CABINET MEDICAL:**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que d'ici quelques mois, notre village qui était pourvu de deux Médecins Généralistes, n'aura plus de médecin :

- Le 1<sup>er</sup> pour cause de départ à la retraite,
- Le 2<sup>ème</sup> pour un départ dans un autre groupe médical.

Après plusieurs mois de recherches infructueuses, il est proposé de prendre attache avec un Cabinet de Recrutement privé, dénommé « ATRIX International » dont le siège se situe à BOULOGNE BILLANCOURT (92100). Les honoraires de ce Cabinet s'élèvent à 8.000 € HT par poste effectivement pourvu.

Après avoir pris connaissance du document précisant les conditions d'intervention pour le recrutement d'un médecin généraliste, et apporté certaines modifications, Mr le Maire est autorisé à signer le document contractuel avec le Cabinet ATRIX INTERNATIONAL.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

### **2) PROJET D'IRRIGATION COLLECTIF DE L'A.S.A. de CAVANAC :**

Un projet d'irrigation collectif sur le secteur SUD du territoire de CARCASSONNE AGGLO, dénommé « ASA – Association Syndicale Agréée -de CAVANAC » est en cours de création.

La surface totale engagée dans l'A.S.A. de Cavanac est de 499,5655 Ha. La commune de PALAJA est concernée pour 1,86 Ha (pelouse stades).

Pour la réalisation de cette opération collective, c'est le porteur de projet « SCIC Terroirs de la Cité », dont le siège se situe à Villesèquelande (11170), à laquelle notre commune adhère, qui va procéder à l'élaboration des études réglementaires.

Le financement de ces études imposées par l'ETAT, sera pris en charge à 50% par CARCASSONNE AGGLO et 50% par les utilisateurs.

Une aide demandée par CARCASSONNE AGGLO est en cours auprès de la REGION et du DEPARTEMENT.

En fonction de l'obtention ou non des subventions sollicitées, le coût des études règlementaires à payer par les porteurs de projet de l'A.S.A. de CAVANAC est présenté selon deux hypothèses , avec ou sans subvention complémentaire.

La contribution sollicitée en l'absence de subvention, pour la Commune de PALAJA est de 83,05 €.

Le montant de l'appel de fonds pour notre commune est à ce jour de 41,53 €.

Si aucune subvention complémentaire n'est obtenue, la commune de PALAJA devra s'acquitter de 41,52 € complémentaires.

Le conseil est sollicité pour participer à cette opération d'irrigation dont la commune de PALAJA fait partie et pour verser la contribution pour le financement des études réglementaires requises pour l'autorisation de ce projet collectif d'irrigation.

VOTES : POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21H30.

